

16^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES / LA ROCHE SUR FORON - VHC

24 - 25 - 26 juin 2011

REGLEMENT PARTICULIER

Pour les articles non explicités, se reporter au règlement du Rallye National.

Programme du rallye

Lundi 16 mai 2011	00h00	- Parution du règlement - Ouverture des engagements.
Mardi 14 juin 2011	24h00	- Clôture des engagements.
Samedi 18 juin 2011		- Remise du Road Book / Office de Tourisme LRF de 8h30 à 12h30
Dimanche 19 juin 2011		- Remise du Road Book / Le Petit Café LRF de 8h30 à 12h30
RECONNAISSANCES :	Samedi 18 et/ou Dimanche 19 Juin 2011 et/ou Vendredi 24 Juin 2011	LES-BORNES : 09h00 à 15h00 LA GROTTTE-DU-DIABLE : 09h00 à 15h00 PERS-JUSSY : 14h00 à 19h00 THORENS : 14h00 à 19h00
Vendredi 24 juin 2011	16h00 à 21h00	- Vérifications Administratives et Techniques - Mise en Parc, à la suite des vérifications
	21h30	- Première réunion du collège des commissaires
	22h00	- Publication des équipages admis au départ
Samedi 25 juin 2011	06h45	- Briefing Obligatoire pour tous les équipages
	07h00	- Départ 1 ^{ère} Etape 1 ^{ère} Section ES 1 / ES 2
	10h00	- Départ 1 ^{ère} Etape 2 ^{ème} Section ES 3 / ES 4
	14h15	- Publication des résultats partiels. (Reclassement sur ES 1 et ES 2)
	15h15	- Départ 1 ^{ère} Etape 3 ^{ème} Section ES 5 / ES 6
	18h05	- Départ 1 ^{ère} Etape 4 ^{ème} Section ES 7 / ES 8
	20h25	- Départ 1 ^{ère} Etape 5 ^{ème} Section ES 9
	21h38	- Arrivée de la 1 ^{ère} voiture au parc fermé
		- Vérification finale
		- Publication des résultats. 30 min après l'entrée au parc du dernier concurrent
	A l'ouverture du parc	- Remise des prix à la Foire Expo

Article 1 P : Organisation.

Définition. L'Association Sportive Automobile 74 organise, en qualité d'organisateur administratif
Les vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 juin 2011
Avec le Racing Team du Pays Rochois en qualité d'organisateur technique
Une épreuve automobile nationale dénommée,

16^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES / LA ROCHE SUR FORON – VHC

Avec le concours de l'Office du Tourisme et de la commune de LA-ROCHE-SUR-FORON,

Le présent règlement a été approuvé par le comité Régional Rhône-Alpes.

Sous le numéro du 2011

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A.

Sous le Permis d'organisation numéro du 2011

1-1 P - Officiels de l'épreuve

Collège des Commissaires sportifs.	Présidente Membres	BERTRAND Monique MUGNIER Gilbert GIBILY-PICCHIONI Christian JACQUIOT Joël GUIGUET Michel	N° Licence 1001 2073 3302 41730 14107
Directeur de course VHC		BERTRAND Pierre	1002
Directeur de course adjoint.		BARRET-BOISBERTRAND Jean-François DETROYAT Jean MOCELIN Denis HURARD Josyane	2025 3042 3310 1053
Commissaires Techniques		DELEVAL Alain MARTIN Yannick COURBON Gilles CAPPELLETTI Olivier	1612 138098 23724 134399
Chargés des relations avec les concurrents		MOREL Georges PETTEX MUFFAT Michel	11762 3307

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national fait office pour le Rallye VHC.

1-2 P - Eligibilité

Le 16^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES / LA ROCHE SUR FORON - VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC - Région Rhône-Alpes et le Challenge des Rallyes VHC du Comité Régional du sport automobile Rhône-Alpes.

Article 3 P : Concurrents et Pilotes

3-1 P - Demande d'engagement – Inscriptions.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3-1-5 P Toute personne désirant participer au 16^{ème} Rallye National des Bornes / La Roche sur Foron VHC doit adresser sa demande d'engagement au secrétariat du rallye et **Exclusivement par la poste** à :

Office de Tourisme / Rallye des Bornes 2011 – Place Andrevetan – 74800 LA ROCHE SUR FORON.

Au plus tôt LUNDI 16 mai 2011 - 00h00 et au plus tard MARDI 14 juin 2011 - 24h00 Cachet de la poste faisant foi.

Chèque libellé à l'ordre du « RACING TEAM DU PAYS ROCHOIS »

Tout engagement reçu avant le 16 mai ou par tout autre moyen que la poste sera immédiatement refusé

3-1-10 P Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures.

3-1-11 P Droits d'engagement.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés: - 420,00 €. Avec publicité facultative des organisateurs.
- 840,00 €. Sans publicité facultative des organisateurs.

3-1-12 P Acceptation. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, des photocopies de la carte grise, de la fiche d'homologation et du passeport technique du véhicule, Des licences et permis de conduire de l'équipage, et si besoin de l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire du véhicule.

3-3 P Ordre de départ.

Les concurrents du VHC parcourront la totalité du rallye et partiront AVANT les Modernes.

Article 4 P : Voitures et Equipements.

4-1 P - Voitures autorisées.

Conforme au règlement standard F.F.S.A. aux règles spécifiques des Rallye VHC.

Sont autorisées les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, munis d'un passeport technique.

Pour les périodes E, F, G1, G2, H1, les catégories suivante : T, CT, GT, GTS, GTP, HST et TSRC

Pour les périodes H2 et I, les catégories suivante : T, CT, GT, GTS, sont autorisées à participer et feront l'objet d'un classement séparé des autre périodes.

Article 5 P - Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ATTENTION : *Aucune assistance ne sera admise hors des parcs d'assistance suivants* :

Parcs d'assistance de La Roche sur Foron : Parking inférieur à la Buvette et parking visiteurs de Foire Expo, rue des Centaures.

Chaque équipage recevra 1 autocollant « Assistance » Seul cet autocollant donne accès au parc d'assistance.

Possibilité d'achat d'un autocollant supplémentaire : 2 véhicules d'assistance maximum autorisés par équipage.

5-1 P - Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Article 6 P : Sites et infrastructures.

6-1 P - Description.

Conforme au règlement standard F.F.S.A. L'itinéraire figure dans l'annexe « Itinéraire »

Le 16^{ème} Rallye National des Bornes / La Roche sur Foron VHC représente un parcours de **292,925 km**,

divisé en 1 étape de 5 sections

Il comporte 4 épreuves spéciales (**44,250 km à reconnaître**) pour une longueur totale de **98,500 km** de chronos.

Les épreuves spéciales sont:

- LES BORNES	13,975 km (ES 1 - 3)
- LA-GROTTE-DU-DIABLE	12,175 km (ES 2 - 4)
- PERS-JUSSY	10,000 km (ES 5 - 7 - 9)
- THORENS	8,100 km (ES 6 - 8)

6-2 P - Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA.

Voitures : Les reconnaissances seront obligatoirement faites dans le SENS des épreuves spéciales avec une voiture d'usage courant et conforme au code de la route.

Un autocollant RECONNAISSANCES 2011 et un numéro d'ordre est à retirer à l'office du tourisme de LA-ROCHE-SUR-FORON et devra être obligatoirement apposé en haut et au centre des Pare-brise avant et arrière du véhicule de reconnaissance.

Les reconnaissances sont limitées à 3 passages par ES

La fiche de reconnaissance **remplie au STYLO BILLE** est à remettre obligatoirement aux vérifications administratives.

Les reconnaissances sont autorisées le week-end des : 18 et/ou 19 JUIN 2011 et/ou le 24 JUIN 2011

Horaires :			
Spéciale - LES BORNES	Reconnaisances de :	de 09H00 à 15H00	
Spéciale - LA GROTTE DU DIABLE	Reconnaisances de :	de 09H00 à 15H00	
Spéciale - PERS-JUSSY	Reconnaisances de :	de 14H00 à 19H00	
Spéciale - THORENS	Reconnaisances de :	de 14H00 à 19H00	

Code de la route : Durant toute la durée du Rallye les équipages devront se conformer aux prescriptions réglementant la circulation en France. (Vitesse... Etat du véhicule...Etc.)

Contrôles : Des contrôles seront effectués par les organisateurs en collaboration avec les brigades de gendarmerie durant les semaines précédant l'épreuve.

Pénalités : En cas d'infraction constatée, les sanctions conformes au règlement standard F.F.S.A. seront soumises au collège des commissaires. (En cas d'une interdiction de départ, le montant de l'engagement reste acquis à l'organisateur.)

Le présent article reste valable jusqu'à la fin du RALLYE.

Tout abus sera sévèrement sanctionné

Article 7 P : Déroulement de l'Epreuve

7-3 P - Contrôles Passage (CP), Contrôles Horaires (CH), Mise Hors Course.

7-3-16 P Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au chargé des relations avec les concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30mn avant le début de la réunion du collège des commissaires sportifs précédant le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques 30mn avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises.

De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de Dix Heures.
- Pénalité de Cinq Minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du règlement standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution des points.

En tout état de cause, le collège des commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision étant insusceptible d'un appel sportif.

Article 9 P : Classements

Conforme au règlement de la coupe de France des Rallye VHC.

Il sera établi :

- Un classement général.
- Un classement par Catégories : (1 et 1S), (2 et 2S), (3).
- Un classement par Classe.

Le Classement du 16^{ème} RALLYE NATIONAL DES BORNES / LA ROCHE SUR FORON - VHC sera disponible sur : www.asa74.fr

Article 10 : Prix, Coupes

Les coupes seront attribuées de la manière suivante :

SCRATCH	COUPES
1 ^{er}	2 Coupes
2 ^{ème}	2 Coupes
3 ^{ème}	2 Coupes
Total :	6 Coupes

Classement par Catégorie	COUPES
1 ^{er}	2 Coupes
2 ^{ème} si + de 5 partants	2 Coupes
3 ^{ème} si + de 10 partants	2 Coupes
Total : (x3)	

LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES

La remise des prix aura lieu à la fin du Rallye à l'ouverture du parc - Samedi 25 juin 2011 - Foire Expo de La Roche sur Foron

